

Créer son atelier paysan en poules pondeuses

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sanitaires de base pour créer un atelier de poules pondeuses en agriculture paysanne

Pré-requis

Aucun.

Contenu

Le 26 février :

Mise en place technique d'un atelier de poules pondeuses et gestion quotidienne : investissements, étapes préalables à l'accueil des poules, arrivée des poules, gestion quotidienne, commercialisation puis réforme

Aspects sanitaires, réglementaires, techniques, commerciaux

Le 27 février :

Matin :

Visite d'un élevage de volailles (si possible).

Après midi :

Réflexion autour d'un prévisionnel économique et d'un dossier de création d'entreprise sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux à l'installation, sur le montage financier de l'installation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

Non adhérent 350€

Non agricole 350€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Nos formations ont un coût de 175€/jour.

Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

Plus de renseignements

Allison Lost

contact@adear13.com

ADEAR 13

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

26 févr 2018 13

09:00 - 17:00 (7hrs)

27 févr 2018 13

09:00 - 17:00 (7hrs)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,

Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON